

DECLARATION OF JUDGE BHANDARI

1. In the present case, I have joined Vice-President Yusuf, as well as Judges Cañado Trindade, Xue, Gaja and Robinson in issuing a joint dissenting opinion that concludes the Court ought to have allowed Colombia's *third* preliminary objection in the instant case, in so far as Nicaragua's continental shelf claim is clearly barred by *res judicata*. The rationales underpinning that conclusion are fully canvassed in that joint dissenting opinion and therefore I shall not reference them herein.

2. However, I also wish to take the present opportunity to provide some brief comments with respect to Colombia's *fifth* preliminary objection, namely, that Nicaragua's failure to obtain a binding recommendation from the Commission on the Limits of the Continental Shelf (CLCS) prior to seeking relief before this Court in the present matter renders Nicaragua's claim inadmissible. While this conclusion may be somewhat moot in view of the position I have taken with my fellow dissenting colleagues regarding the doctrine of *res judicata*, I nevertheless feel compelled to explain why, in my view, Nicaragua's case should not proceed to the merits phase without receiving the recommendations of the Commission under the United Nations Convention on the Law of the Sea (UNCLOS).

3. Paragraph 8 of Article 76 of UNCLOS states:

“Information on the limits of the continental shelf beyond 200 nautical miles from the baselines from which the breadth of the territorial sea is measured shall be submitted by the coastal State to the Commission on the Limits of the Continental Shelf set up under Annex II on the basis of equitable geographical representation. *The Commission shall make recommendations to coastal States on matters related to the establishment of the outer limits of their continental shelf. The limits of the shelf established by a coastal State on the basis of these recommendations shall be final and binding.*” (Emphasis added.)

4. Moreover, in the *Territorial and Maritime Dispute (Nicaragua v. Colombia)* case, at paragraph 126 of the Judgment rendered 19 November 2012, this Court stated in relevant part as follows:

“In the case concerning *Territorial and Maritime Dispute between Nicaragua and Honduras in the Caribbean Sea (Nicaragua v. Hondu-*

DÉCLARATION DE M. LE JUGE BHANDARI

[Traduction]

1. En l'espèce, je me suis associé au vice-président Yusuf, ainsi qu'aux juges Cançado Trindade, Xue, Gaja et Robinson, pour joindre à l'arrêt une opinion dissidente commune, dans laquelle nous concluons que la Cour aurait dû retenir la *troisième* exception préliminaire soulevée par la Colombie, dans la mesure où la demande du Nicaragua relative au plateau continental tombe clairement sous le coup de la chose jugée. Les raisons qui fondent cette conclusion sont pleinement exposées dans ladite opinion et je m'abstiendrai donc de les répéter ici.

2. Je voudrais cependant saisir la présente occasion pour formuler aussi quelques brèves observations concernant la *cinquième* exception préliminaire soulevée par la Colombie, selon laquelle la requête est irrecevable parce que le Nicaragua n'a pas obtenu la recommandation requise de la Commission des limites du plateau continental (ci-après la «Commission») avant d'en saisir la Cour. Même si l'exercice pourra paraître quelque peu futile compte tenu de la position exprimée par mes collègues et moi-même dans notre opinion dissidente commune à propos du principe de l'autorité de la chose jugée, il me semble nécessaire d'expliquer pourquoi la Cour ne devrait pas, selon moi, connaître du fond de l'affaire en l'absence des recommandations de la Commission visées par la convention des Nations Unies sur le droit de la mer (ci-après la «CNUDM»).

3. Le paragraphe 8 de l'article 76 de la CNUDM est libellé comme suit :

«L'Etat côtier communique des informations sur les limites de son plateau continental, lorsque celui-ci s'étend au-delà de 200 milles marins des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur de la mer territoriale, à la Commission des limites du plateau continental constituée en vertu de l'annexe II sur la base d'une représentation géographique équitable. *La Commission adresse aux États côtiers des recommandations sur les questions concernant la fixation des limites extérieures de leur plateau continental. Les limites fixées par un Etat côtier sur la base de ces recommandations sont définitives et de caractère obligatoire.* » (Les italiques sont de moi.)

4. Par ailleurs, au paragraphe 126 de l'arrêt rendu le 19 novembre 2012 en l'affaire du *Différend territorial et maritime (Nicaragua c. Colombie)*, se lit ceci :

«Dans l'affaire du *Différend territorial et maritime entre le Nicaragua et le Honduras dans la mer des Caraïbes (Nicaragua c. Hondu-*

ras), the Court stated that ‘any claim of continental shelf rights beyond 200 miles [by a State party to UNCLOS] *must be in accordance with Article 76 of UNCLOS and reviewed by the [CLCS] established thereunder*’ (I.C.J. Reports 2007 (II), p. 759, para. 319). The Court recalls that UNCLOS, according to its Preamble, is intended to establish ‘a legal order for the seas and oceans which will facilitate international communication, and will promote the peaceful uses of the seas and oceans, the equitable and efficient utilization of their resources’ . . . Given the object and purpose of UNCLOS, as stipulated in its Preamble, *the fact that Colombia is not a party thereto does not relieve Nicaragua of its obligations under Article 76 of that Convention.*” (I.C.J. Reports 2012 (II), pp. 668-669, emphasis added.)

NICARAGUA’S CASE SHOULD NOT PROCEED MAINLY
FOR THE FOLLOWING REASONS

5. *First*, as I understand the present state of affairs, there is no *proof* on record in these proceedings that Nicaragua has in fact furnished complete and sufficient information and documentation to the CLCS to issue its recommendation. Thus, the possibility remains that at a future time the CLCS could request Nicaragua to supply additional or complementary evidence in support of its claim. Were this to be the case, the entire premise of the majority’s conclusion that Nicaragua has now fully and faithfully complied with its obligations for receiving a CLCS recommendation would fail.

6. *Second*, even if I were to accept, *arguendo*, that the information supplied by Nicaragua to the CLCS is suitable for that Commission to eventually issue a recommendation, it is a plain and uncontested fact that the CLCS has not, as of yet, issued any such recommendation and we as a Court are not in a position to speculate as to when it might be in a position to do so.

7. *Third*, I would recall that the CLCS is a United Nations body that is specifically tasked with making binding recommendations on the very issue that has been put before us. Therefore, *as a matter of principle* and in keeping with my staunch belief in the need for interinstitutional comity between United Nations institutions, I believe it would be imprudent and disrespectful toward the CLCS to proceed toward the merits phase of Nicaragua’s continental shelf claim without its recommendation.

8. *Fourth*, it is to be recalled that the CLCS is a specialized agency with a specific mandate to investigate and pronounce upon continental shelf

ras), la Cour a déclaré que « toute prétention [d'un Etat partie à la CNUDM] relative à des droits sur le plateau continental au-delà de 200 milles d[evait] être conforme à l'article 76 de la CNUDM et examinée par la Commission des limites du plateau continental constituée en vertu de ce traité » (C.I.J. Recueil 2007 (II), p. 759, par. 319). La Cour rappelle que, aux termes de son préambule, la CNUDM a pour objet d'établir « un ordre juridique pour les mers et les océans qui facilite les communications internationales et favorise les utilisations pacifiques des mers et des océans [ainsi que] l'utilisation équitable et efficace de leurs ressources »... Eu égard à l'objet et au but de la CNUDM, tels qu'exposés dans son préambule, *le fait que la Colombie n'y soit pas partie n'exonère pas le Nicaragua des obligations qu'il tient de l'article 76 de cet instrument.* » (C.I.J. Recueil 2012 (II), p. 668-669, les italiques sont de moi.)

LA COUR NE DEVRAIT PAS EXAMINER AU FOND LES MOYENS
DU NICARAGUA, ET CE, ESSENTIELLEMENT POUR LES RAISONS SUIVANTES

5. *Premièrement*, sauf erreur de ma part, il n'est nullement *avéré* que le Nicaragua ait effectivement fourni à la Commission des limites du plateau continental les informations et la documentation complètes qui lui étaient nécessaires pour pouvoir formuler sa recommandation. Il n'est donc pas exclu que la Commission soit amenée à inviter le Nicaragua à étayer sa demande à l'aide d'éléments additionnels ou complémentaires. La prémisse même sur laquelle la majorité fonde sa conclusion, à savoir que le Nicaragua se serait d'ores et déjà loyalement acquitté de l'ensemble des obligations qu'il lui fallait honorer pour pouvoir obtenir une recommandation de la Commission, se révélerait alors infondée.

6. *Deuxièmement*, quand bien même j'admettrais, pour les besoins de l'argumentation, que les informations soumises par le Nicaragua à la Commission sont de nature à lui permettre, à terme, de formuler une recommandation, le fait est que la Commission n'a encore jamais émis de recommandations de ce type et que nous ne sommes pas en mesure de prédire quand elle pourra être à même de le faire.

7. *Troisièmement*, je rappellerai que la Commission des limites du plateau continental est un organisme des Nations Unies qui a précisément pour mission de formuler des recommandations de caractère obligatoire sur la question même qui nous a été posée. Dès lors, *par principe*, et en accord avec la ferme conviction qui est la mienne que les organes des Nations Unies se doivent une courtoisie mutuelle, je considère que ce serait manquer de prudence et de déférence envers la Commission que de procéder, en l'absence de toute recommandation de sa part, à l'examen au fond de la demande du Nicaragua relative au plateau continental.

8. *Quatrièmement*, la Commission des limites du plateau continental est une institution spécialisée dont le mandat exprès est de réaliser des

claims. The Commission consists of 21 members who are world-renowned experts in such relevant fields as geology, geophysics and hydrology. By contrast, the judges of this Court can lay claim to no such expertise, and consequently the Court would necessarily have to rely on the testimony of expert witnesses in order to resolve Nicaragua's continental shelf claim at the merits phase of these proceedings. Not only would this constitute a regrettably inefficient use of valuable Court resources, but the nature of the adversarial process dictates that the Parties would bring witnesses most likely to advance their respective and competing claims, whose opinions could very well be at odds with those of the expert members of the CLCS. This, in turn, could potentially lead to the uneasy situation wherein the CLCS and the Court reach incompatible conclusions regarding Nicaragua's continental shelf claim. Thus, *from a practical standpoint*, I am of the opinion that to allow Nicaragua's claim to proceed to the merits under these circumstances would be highly imprudent.

9. *Fifth*, recalling the dictum contained at paragraph 126 of the 2012 *Nicaragua v. Colombia* Judgment that "any claim of continental shelf rights beyond 200 miles . . . must be in accordance with Article 76 of UNCLOS and reviewed by the [CLCS] thereunder" (emphasis added), it is my considered opinion that for a claim to be "reviewed" by the CLCS under Article 76 of UNCLOS in the manner intended by this Court in that Judgment, the Commission must have issued its binding opinion. To conclude otherwise would allow for a rather loose reading of the requirement that claims be "reviewed" by the CLCS whereunder a party could satisfy this criterion by merely completing the perfunctory act of submitting certain paperwork to the CLCS before filing an application before this Court. In my respectful view, such a superficial standard would deprive the 2012 precedent that claims be "reviewed" by the CLCS of its intended meaning and violate the spirit of this process as intended by Article 76 (8) of UNCLOS.

10. *Sixth*, it is to be recalled that Nicaragua is signatory of the Convention on the Law of the Sea, and thus bound by Article 76 (8) of that treaty.

11. *Seventh*, it is to be recalled that under Article 60 of the Statute of the ICJ, "[t]he judgment [of the Court] is final and without appeal. In the event of dispute as to the meaning or scope of the judgment, the Court shall construe it upon the request of any party." Moreover, Article 61 (1) of the Statute of the ICJ states that

"[a]n application for revision of a judgment may be made only when it is based upon the discovery of some fact of such a nature as to be a decisive factor, which fact was, when the judgment was given,

recherches et de se prononcer sur les demandes relatives au plateau continental. Elle se compose de 21 membres qui sont des experts de renommée mondiale dans les domaines concernés, tels que la géologie, la géophysique ou l'hydrologie. Les juges composant la Cour ne peuvent, quant à eux, prétendre à pareille expertise, et ils devront donc nécessairement s'appuyer sur les dépositions de témoins-experts pour se prononcer au fond sur la demande du Nicaragua relative au plateau continental. Outre qu'il y aurait dès lors à déplorer un gaspillage des précieuses ressources de la Cour, la nature de la procédure contradictoire veut que les parties présentent chacune les témoins qu'elles s'attendent à voir déposer dans leur sens, et dont les avis peuvent donc fort bien être tout à fait différents de ceux des experts de la Commission. La Commission et la Cour pourraient ainsi parvenir à des conclusions incompatibles quant à la demande du Nicaragua relative au plateau continental, situation qui serait pour le moins inconfortable. J'estime donc, *d'un point de vue pratique*, aussi très imprudent, dans de telles circonstances, de permettre l'examen au fond de cette demande.

9. *Cinquièmement*, je rappellerai que la Cour a dit, au paragraphe 126 de son arrêt de 2012 en l'affaire *Nicaragua c. Colombie*, que « toute prétention ... relative à des droits sur le plateau continental au-delà de 200 milles d[oit] être conforme à l'article 76 de la CNUDM et *examinée par la Commission des limites du plateau continental constituée en vertu de ce traité* » (les italiques sont de moi); or, d'après mon analyse, l'« examen » d'une telle prétention prévu à l'article 76 de la CNUDM, au sens où l'entendait la Cour dans cet arrêt, suppose que la Commission ait formulé un avis de caractère obligatoire. Conclure autrement reviendrait à souffrir une lecture pour le moins laxiste de cette exigence, en ce sens qu'il suffirait à une partie, pour s'en acquitter, de soumettre pour la forme certains documents à la Commission avant de saisir la Cour. Avec tout le respect que je porte à la majorité, je suis d'avis qu'une obligation aussi superficielle priverait du sens qui devait être le sien le précédent par lequel la Cour, en 2012, a jugé que les demandes devaient être « examinées » par la Commission des limites du plateau continental, et irait à l'encontre de l'esprit dans lequel ce processus était conçu au paragraphe 8 de l'article 76 de la CNUDM.

10. *Sixièmement*, le Nicaragua a signé la convention sur le droit de la mer et il est donc lié par le paragraphe 8 de l'article 76 de cet instrument.

11. *Septièmement*, en vertu de l'article 60 du Statut, « [l']arrêt [de la Cour] est définitif et sans recours. En cas de contestation sur le sens et la portée de l'arrêt, il appartient à [celle-ci] de l'interpréter, à la demande de toute partie ». En outre, le paragraphe 1 de l'article 61 du Statut stipule que

« [l']a révision de l'arrêt ne peut être éventuellement demandée à la Cour qu'en raison de la découverte d'un fait de nature à exercer une influence décisive et qui, avant le prononcé de l'arrêt, était inconnu

unknown to the Court and also to the party claiming revision, always provided that such ignorance was not due to negligence”.

Also, Article 61 (4) imposes the further procedural requirement that “[t]he application for revision must be made at latest within six months of the discovery of the new fact”. By attempting to relitigate the same claim regarding its continental shelf entitlement that was denied by this Court in the 2012 Judgment, Nicaragua is attempting to conduct a *de facto* appeal or revision of that Judgment, contrary to the express terms of Articles 60 and 61 of the Statute of the ICJ, which are intended to ensure that judgments of this Court are binding and not susceptible to disruption by being constantly reopened. I regret that the majority’s decision to allow Nicaragua to attempt a *de facto* appeal or revision of the Court’s 2012 Judgment threatens the credibility of the World Court and hence diminishes the sanctity and respect that will be afforded to its judgments in the years to come. Once a court with competent jurisdiction, such as the ICJ, decides a contentious matter, the principle of *res judicata* requires, as a matter of public policy, that the proceedings must be deemed to be finally resolved between the parties.

12. *Eighth*, allowing Nicaragua to approach this Court without a binding recommendation from the CLCS would render that Commission superfluous and without any true authority. Thus Nicaragua should be required to wait for the outcome that is pending before the CLCS before seising the Court. Only *after* receiving such an outcome should Nicaragua be allowed to approach this Court in search of the relief it seeks.

13. In sum, I see no good reason to allow Nicaragua to circumvent the review process of the CLCS that it is bound to comply with under UNCLOS. Setting aside momentarily my strong opposition to the majority’s reasoning on the issue of *res judicata* as it pertains to Colombia’s *third* preliminary objection, Nicaragua’s claim should in any event be deemed inadmissible for failure to adhere to its treaty obligations and I would consequently find that Colombia’s *fifth* preliminary objection ought to be upheld.

(Signed) Dalveer BHANDARI.

de la Cour et de la partie qui demande la revision, sans qu'il y ait, de sa part, faute à l'ignorer».

Par ailleurs, le paragraphe 4 de ce même article impose une autre condition de nature procédurale, «[l]a demande en revision dev[ant] être formée au plus tard dans le délai de six mois après la découverte du fait nouveau». En s'efforçant de la saisir derechef d'une demande relative à son droit à un plateau continental que la Cour avait déjà rejetée dans son arrêt de 2012, le Nicaragua tente de fait d'interjeter appel ou d'obtenir la revision de celui-ci. Or, pareille démarche va à l'encontre des termes exprès des articles 60 et 61 du Statut, qui visent à garantir le caractère obligatoire des arrêts de la Cour et à éviter leur remise en question par une constante réouverture de la procédure. La décision de la majorité, qui revient à autoriser cette démarche, met à mal la crédibilité de la Cour mondiale; l'intangibilité de ses arrêts et le respect qu'ils inspireront à l'avenir s'en trouveront entamés, et je le déplore. Lorsqu'une question contentieuse est tranchée par une juridiction compétente pour en connaître, telle que la Cour internationale de Justice, le différend doit, conformément au principe de l'autorité de la chose jugée, et dans l'intérêt général, être tenu pour définitivement réglé entre les parties.

12. *Huitièmement*, permettre au Nicaragua d'ester devant la Cour sans avoir obtenu la recommandation requise de la Commission des limites du plateau continental reviendrait à priver celle-ci de toute utilité et de tout pouvoir véritable. Le Nicaragua devrait donc avoir l'obligation d'attendre le résultat de sa démarche devant la Commission avant de saisir la Cour, et ne devrait être autorisé à venir chercher devant celle-ci le remède qu'il sollicite qu'*après* avoir pris connaissance du sort qui lui aura été réservé.

13. En résumé, je ne vois aucune raison valable de laisser le Nicaragua se soustraire à la procédure d'examen par la Commission à laquelle il est tenu de se plier en vertu de la CNUDM. Indépendamment même de ma vive opposition à l'égard du raisonnement suivi par la majorité sur la question de l'autorité de la chose jugée, qui intéresse la *troisième* exception préliminaire soulevée par la Colombie, j'estime que la demande du Nicaragua devrait en tout état de cause être jugée irrecevable parce que celui-ci a manqué à ses obligations conventionnelles, et je conclurai en conséquence que la *cinquième* exception préliminaire de la Colombie devrait être retenue.

(Signé) Dalveer BHANDARI.